

COMPTE RENDU C.A.P.D. du 11 mai 2017 9h30-13h30

Déclarations :

- Déclaration intersyndicale sur la Note de Service « *Hors Classe* » : demande de rétablissement de la note au 31/12/2016, afin de ne pas léser les personnels inspectés au cours de ce 1^{er} trimestre.
- Suite aux déclarations liminaires du S.E.-U.N.S.A., du SNUipp-F .S.U. et de F.O., l'I.A. n'intervient que pour les remarques sur le Livret de Scolarité Unique : elle va communiquer avec les Directeurs, via les IEN. Pour elle, les objectifs du LSU sont connus : il aura un intérêt certain pour l'ensemble de la communauté éducative, tout particulièrement pour l'élève et sa famille. Il doit permettre de rendre compte de la continuité, de la fluidité en cas de changements de parcours scolaire et en termes de compétences.

I. Résultats de la première phase du mouvement intra-départemental 2017 :

- 15 doubles berceaux pour les Professeurs des Ecoles Stagiaires sont d'ores et déjà implantés : il s'agit de postes Temps Plein sur lesquels 2 P.E.S. exerceront...
- L'I.A. annonce d'emblée que l'Administration se retrouve dans l'impossibilité de traiter des résultats de la 1^{ère} Phase du Mouvement, car des bugs et de nombreuses erreurs informatiques ont été constatés ! Il ne s'agit pas d'une mise en cause du service : celui-ci a constaté un souci informatique, technique. 8 erreurs de barèmes ont été générées par ce problème, ainsi qu'un autre problème non-résolu à cet instant. La dernière version n'est encore pas la bonne !
- Une nouvelle CAPD va être réunie très rapidement pour valider le Mouvement : proposition pour mardi matin 16 mai 2017.
- Dès que possible de nouveaux documents seront adressés aux Organisations Syndicales, si possible avant la fin de la semaine.

II. Résultats des différents appels à candidature sur les postes à profil :

- Directeur de l'École d'Application le Peloux à Bourg-En-Bresse : Christine BRIERE à Titre PROvisoire
- Directeur d'École en politique de la ville (Les Vavres, ST-Denis-lès-Bourg) Denis GULLAUMOND à Titre Définitif.
- Directeur Charles-Perrault à Bourg-En-Bresse : Claudine GENEVOIS à Titre PRO.
- Conseiller pédagogique départemental langues vivantes : Elisabeth FARINHA à Titre PRO.
- Coordonnateur adjoint des AVS : Laure ESPIRAT à T.PRO. avec pérennisation à compter de la Rentrée Scolaire 2018 si avis favorable de l'I.E.N.
- Enseignant Enfants des Familles Itinérantes et du Voyage (EFIV) : Evelyne VIGNON à T.PRO. avec pérennisation à compter de la R.S. 2018 si avis favorable de l'I.E.N.
- Conseiller pédagogique départemental EPS : **pas de candidature – un nouvel appel à candidature va être refait sous peu.**

L'I.A. précise avec insistance que les Commissions d'entretien permettent de valider la candidature et d'indiquer un avis, et qu'elles sont souveraines ! Pour la Liste d'Aptitude, l'Administration valide avec le barème. Pour les postes à profil, elle cherche à trouver la meilleure adéquation poste/profil, avec d'autres exigences que le barème. Le projet doit être en cohérence avec le profil recherché : par exemple, pour les EFIV, Directeurs d'Application, Conseiller Pédagogique Départemental Langues Vivantes,... **Les collègues concernés par un refus peuvent solliciter un entretien auprès de l'I.E.N.A.**

4 postes de PDMQDC ne sont pas pourvus : l'I.A. souhaite être prudente afin de ne pas mettre en difficulté des collègues si une évolution du dispositif devait apparaître (C.P. à moins de 12 élèves en R.E.P.+) – si l'I.A. devait procéder à des appels à candidatures, il avait déjà été indiqué qu'ils se feraient sur la Liste d'Aptitude correspondante.

Des appels à candidatures vont apparaître : 10 Maîtres E – Conseiller Pédagogique de Circonscription

Généraliste Gex Nord – C.P.C. Généraliste Côtière – C.P.C. EPS Bellegarde – toutes les directions Vacantes - UPEAA (Bellegarde et Prévessins-Moëns) – 2 ULIS + ULIS Collège Vonnas (sur ce dernier poste, après interventions du SNUipp-FSU, l'Administration accepte finalement un appel à candidature ouvert à tous, même aux Enseignants non-spécialisés, sauf pour les détenteurs du CAPA-SH déjà affectés sur un poste spécialisé.

4 ULIS 2nd Degré sont actuellement proposées aux personnels du 2nd Degré : ils seront éventuellement susceptibles de l'être pour le 1^{er} Degré (Prévessins-Moëns – Jassans – Saint-Rambert-En-Bugey – L.E.P. Belley)

III. Accès des Instituteurs au corps de Professeur des Écoles par liste d'aptitude :

Sur 7 candidatures recevables, le contingent octroyé par le Ministère de l'Éducation nationale est de 6 promotions. Il ne restera plus que 28 Instituteurs dans le département.

IV. Point sur les Temps Partiels :

576 demandes : 561 temps partiels sont accordées et 15 situations sont placées en attente, car elles nécessitent un entretien.

Pour les 80%, la réponse est différée en raison de la difficulté de jumelages (rythmes scolaires, plannings...)

L'ensemble des T.P. seraient acceptés, à condition qu'il n'y ait pas de problème de compatibilité.

Pour les Directeurs avec décharges, un entretien préalable aura lieu afin de proposer une décision.

Le SNUipp-F.S.U. tient à aborder la situation des Directeurs demandant un Temps Partiel **de droit** à 80%.

Auront-ils la possibilité d'abandonner leur poste de direction, en postulant sur un autre poste à 80% ? L'I.A.

répond qu'une quotité sera proposée lors de l'entretien ; si la nature du poste n'est pas compatible, celui-ci

devra choisir un autre poste. Le SNUipp-F.S.U. arguent que cette décision ne va pas dans le sens de l'intérêt du

service : malgré leur insistance pour que l'I.A. accorde ces Temps Partiel **de droit** pour les Directeurs à 80%,

l'I.A. ne fait pas preuve de souplesse sur ces quelques cas particuliers !

Les collègues auront confirmation de la quotité acceptée le plus tôt possible, dans la 2^{ème} quinzaine de juin.

L'I.A. précise qu'il est paradoxal d'octroyer des Temps Partiel, alors que 30 contractuel-les ont été recrutés...

Sur 13 demandes de mi-temps annualisées, l'administration accepte – à ce jour – 2 demandes jumelées et une transformation en mi-temps classique. Les autres réponses sont en attente : des situations seront étudiées en fin de mouvement, et certaines ne peuvent être entérinées qu'après la phase d'ajustement.

V. Informations diverses.

- **3 départs en formation CAPPEI, en module ULIS-Ecole**
- **13 démissions ont eu lieu depuis le 1^{er}/9/2016.**
- 18 demandes de **détachements** ont été enregistrées. Les collègues seront informés. Pour l'instant, 3 sont accordées : ROBIN – JAQUIER – PERSYN-LAMARQUE
- **Droit d'option des psychologues de l'Éducation Nationale** : un courrier explicatif avec formulaire pour le droit d'option a été adressé aux psychologues scolaires ; d'autre part, ils ont été invités à une réunion d'information mercredi 3 mai (après-midi) à Bourg. Le référent de l'Administration est Mme CHARKAOUI, Cheffe de la DIPER.
- **889 journées non-remplacées** jusqu'en avril, contre 953 à la même date l'année dernière.
- **39 contractuel-les** ont été recruté-es : un-e a été licencié-e – 4 démissions et 6 fins de contrat.
- **La Circulaire départementale sur les autorisations d'absence** précise qu'un délai de transmission de 8 jours avant l'absence est de rigueur... L'I.A. prétend qu'elle décline clairement la Circulaire sur la Fonction Publique : le délai de transmission s'entend pour les absences **prévisibles** ! Elle affirme que rien n'a été ajouté à la Circulaire nationale. Cependant, la mention « *Aucun autre motif que ceux indiqués ci-après ne pourra faire l'objet d'une demande d'autorisation d'absence.* » ne figurerait pas dans le texte du Ministère... Apparemment, elle aurait donc été ajoutée par l'I.A. en guise

d'introduction. L'I.A. s'obstine fermement à ne pas ajouter une case « Autres motifs d'absence :... » : selon elle, les enseignants peuvent demander une autorisation d'absence pour rendez-vous médical, mais obligatoirement sans traitement ! **Nous obtenons tout de même que cette Circulaire soit reprise et complétée.** Le SNUipp-FSU interviendra auprès du ministère sur cette limitation des droits des personnels (autorisation sans traitement pour des RDV médicaux non obligatoires notamment).

- La date du jury de **Titularisation des P.E.S.** n'est pas encore arrêtée, peut-être tout début juillet. En cas de refus, un entretien avec le jury aura lieu, pour proposer une prolongation (stage pas fait dans l'intégralité / en principe sur le même poste), ou un licenciement, ou un renouvellement (participation au mouvement).

VI. Calendrier des Instances :

Second Mouvement :

- Circulaire départementale en cours d'élaboration, qui sera publiée fin mai –
- Groupe de Travail le 22 mai 2017 après-midi : Mouvement Complémentaire –
- 14 juin après-midi : affectations de la phase d'Ajustement –
- CAPD 20 juin matin –
- G.T. 3^{ème} Phase : 3 juillet 2017

CAPD, avec les promotions dans la Hors Classe : 20 juin 2017

Créée pour les P.E.S. : 5 juillet après-midi

6 juillet matin : 1^{ère} rencontre par Pôle de Circonscription pour les nouveaux P.E.S.

6 juillet après-midi : prise de poste dans l'école

29 août : réunion d'information à BOURG-EN-BRESSE

30 août : journée d'accueil à l'ESPE

31 août : accueil dans son école d'affectation

1^{er} septembre 2017 : Pré-Rentrée Scolaire